

*Date de la convocation : 30 septembre 2021
Nombre de délégués en exercice : 66*



Etaient présents :

Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Muriel BAREILLE, François BAYROU, Jean-Marie BERCHON, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Patrick BURON, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Jean-Marc DENAX, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Marc GAIRIN, Nadia GRAMMONTIN, Jean LABOUR, Sandrine LAFARGUE, Isabelle LAHORE, Jean-Yves LALANNE, Philippe LALANNE, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Jean-Simon LEBLANC, Marlène LE DIEU DE VILLE, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Fernand MARTIN, Marie-Claire NÉ, Michel OLIVÉ, Nicolas PATRIARCHE, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Valérie REVEL, Carine SARRIQUET, Alain TREPEU, Bernard UTHURRY, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Délégués suppléants :

Jean-Claude BOURIAT (a suppléé Francis PEES), Alain LECHON (a suppléé Frédéric CLABÉ), Jean LACOSTE (a suppléé Mohamed AMARA), Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Fabienne COSTEDOAT-DIU (a suppléé Emmanuel HANON), Jeanine LAVIE-HOURCADE (a suppléé Jean-Yves COURREGES), Robert HAGET (a suppléé Didier REY).

Etaient représentés :

Daniel LACRAMPE (a donné pouvoir à Monsieur le Président), Martine RODRIGUEZ (a donné pouvoir à Jean-Marc DENAX), Serge CASTAIGNAU (a donné pouvoir à Jean-Marie BERCHON).

Etaient excusés :

Henri BELLEGARDE, Katty BROGNOLI, Marie-Pierre CABANNE, Françoise COURBIN, Marc DUFAU, Didier LARRAZABAL, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Monique MOULAT, Marc OXIBAR, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Josy POUEYTO, Eric SAUBATTE, Monique SEMAVOINE.

Etaient absents :

Michel BERNOS, Claude LACOUR, Francis LANSALOT-MATRAS, Jérôme MARBOT, Elisabeth MIQUEU, Valérie RAMEAU, Raymond VILLALBA.

Secrétaire de séance : M. Michel OLIVÉ

**N°6 - TERRITOIRE D'INDUSTRIE LACQ-PAU-TARBES - GESTION
PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES
TERRITORIALES : LANCEMENT DE LA DÉMARCHE
OPERATIONNELLE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Dans le cadre du contrat d'Industrie Lacq-Pau-Tarbes, signé le 15 juillet 2019, il a été décidé d'engager une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) à l'échelle du périmètre de Territoire d'Industrie Lacq-Pau-Tarbes.

En 2021, le Pôle Métropolitain du Pays de Béarn a mené un diagnostic soutenu financièrement par l'État, les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, et les autres intercommunalités signataires du contrat d'industrie. Cette étude désormais achevée a permis d'établir un plan "compétences et emplois du futur dans l'industrie".

Suite à cela, les partenaires de la GPECT - Etat, Régions, Pôle emploi, mission locale, Conseils en Evolution Professionnelle, branches professionnelles, entreprises - ont décidé de poursuivre la démarche par la mise en œuvre opérationnelle d'un plan d'actions décliné autour de quatre grands chantiers :

- **L'ingénierie de projet** permettant la mise en synergie de tous les acteurs du territoire autour de la question de l'emploi et des compétences. En effet, la coopération de tous les acteurs pré-identifiés dans l'étude et les nouveaux à venir va nécessiter une coordination importante. A noter que la démarche de GPECT a impliqué d'ores et déjà près de 80 acteurs sur le territoire.
- Le volet **animation** se distingue en deux approches. Une première à une échelle macro sur l'ensemble du Territoire d'Industrie Lacq-Pau-Tarbes permettant de répondre à des problématiques collectives et transversales (par filière, par public cible, etc.) et la seconde à une échelle micro, au travers de la constitution d'un fonds territorial mutualisé qui doit permettre de répondre à des enjeux et des problématiques plus locales.
- L'étude menée sur la GPECT enseigne que beaucoup d'entreprises ont des difficultés de recrutement. La défaillance de l'**attractivité** en est l'une des raisons les plus évoquées. Des actions à l'exogène seront menées en partenariat avec les entreprises vers Paris et les métropoles de Bordeaux et Toulouse pour favoriser le recrutement de talents.
- La mise en place d'un **observatoire de l'emploi et des compétences** au service de l'ensemble des partenaires de la démarche GPECT.

Le coût du programme d'action est estimé à 495 000 € HT sur la période 2021-2023. C'est dans ce cadre, qu'il vous est proposé de solliciter les financeurs, l'État et les deux Régions.

En outre, sous réserve de l'obtention des financements attendus, une animation dédiée pourrait être proposée au bénéfice de l'ensemble du partenariat mobilisé. Cette ingénierie prendrait alors la forme d'un contrat de projet, spécifique à l'action, conformément aux dispositions du décret N°2020-172 du 27 février 2020. L'attribution des financements énoncés plus avant, dans le cadre de la démarche GPECT, demeure la condition *sine qua non* pour l'élaboration du contrat de projet et en déterminera également la durée.

Il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :

1 - Autoriser Monsieur le Président à solliciter ces financements au titre de la démarche opérationnelle de GPECT ;

2 - Autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents ;

3 - Autoriser Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires à l'établissement d'un contrat de projet dédié, sous réserve de l'obtention des financements sollicités.

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures,

Pour Extrait Conforme,

Le Président,



François BAYROU

